

1ère remise de certificat CLéA en Martinique Maison des Syndicats - Mercredi 17 mai 2017 - 16 h 00

Plus d'information sur : www.certificat-clea.fr
ou paritarisme-emploi-formation.fr/les-coparef/Martinique

Le **COPAREF Martinique**, instance de dialogue social interprofessionnel sur l'emploi et la formation professionnelle, remettra **le 17 mai 2017 les premiers certificats CLéA à 20 candidats** ayant réussi la certification à la **Maison des syndicats**.

- **Véritable diplôme reconnu par toutes les entreprises de tous les secteurs et dans toutes les régions**, pour les personnes **peu qualifiées**, salariées ou demandeurs d'emploi, CLéA valide les compétences de base dans **7 domaines** (français, mathématique, informatique, esprit d'équipe, autonomie, apprentissage et motivation, hygiène et sécurité).
- Il permet à ces personnes, après une évaluation, suivie ou non d'un parcours de formation, d'obtenir en quelques mois un **diplôme reconnu et certifiant la maîtrise d'un socle de connaissances**.
- En Martinique, une centaine de personnes suivent actuellement un cursus de formation pour obtenir le certificat CLéA, auprès de 14 organismes habilités par le COPAREF.
- La cérémonie de remise des certificats aura lieu le 17 mai à 16h à la Maison des syndicats.

CLéA : l'opportunité d'obtenir un 1^{er} diplôme officiel reconnu par toutes les entreprises

- **Finalités : CLéA répond à un besoin d'élévation du niveau de qualification de la population française pour sécuriser les parcours professionnels et développer la compétitivité des entreprises.** Il manquait en effet dans le domaine de l'emploi et de la formation un dispositif permettant aux personnes les moins qualifiées, souvent sans diplôme, de faire reconnaître leur valeur, d'affirmer leur employabilité, de développer leur capacité à évoluer. La certification CLéA vient pallier ce manque. Elle est appelée à devenir un standard dans le monde professionnel, utile et reconnu dans tous les secteurs d'activité.
- **Cible prioritaire :** CLéA s'adresse prioritairement à un **public peu qualifié, de salariés ou de demandeurs d'emploi**.
- **Objectif :** constitué d'un socle de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion

professionnelle, CLÉA **certifie officiellement que le demandeur d'emploi ou le salarié possède une bonne base de connaissances et de compétences dans 7 grands domaines** (communication en français ; mathématique et calcul ; informatique ; esprit d'équipe ; autonomie ; apprentissage et motivation ; geste, posture, hygiène et sécurité).

- **Standard unique reconnu par tous** : CLÉA est unique et identique pour tous les secteurs professionnels, il ne comporte ni niveau ni grade et est reconnu par toutes les entreprises, dans toutes les régions.
- **CLÉA n'est pas un dispositif d'apprentissage du français** : il faut maîtriser le français à l'oral et un minimum à l'écrit pour pouvoir passer l'évaluation CLÉA. La certification est obtenue si la personne évaluée obtient au moins 75% de réussite dans tous les sous-domaines (28 sous-domaines).
- **Processus** : la certification CLÉA consiste en 2 ou 3 entretiens individuels où le candidat est accompagné dans l'évaluation de ses compétences. S'il valide l'ensemble des sous-domaines, il obtient le certificat. Sinon, un parcours de formation en rapport avec les carences repérées lui est proposé.
- **Contact** : l'ensemble des organismes évaluateurs est présenté sur le site www.certificat-clea.fr

Le COPAREF Martinique : le trait d'union emploi-formation des partenaires sociaux

- Depuis fin 2014, le **Comité Paritaire Interprofessionnel Régional de l'Emploi et de la Formation (COPAREF) est devenu l'instance régionale de dialogue social interprofessionnel en Martinique sur les questions d'Emploi et de Formation**. Ses missions sont prévues par la loi du 5 mars 2014 relative à la réforme de la formation professionnelle :
 - ✓ Animer en région le déploiement territorial des politiques paritaires interprofessionnelles définies par le Copanef ;
 - ✓ Assurer la coordination de ces politiques avec celles des pouvoirs publics et des autres acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi menées au niveau régional ;
 - ✓ Elaborer, fixer et faire évoluer les listes régionales des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF),
 - ✓ Transmettre à la CTM un avis motivé sur la carte des formations professionnelles initiales.
- Composé de **l'ensemble des organisations syndicales de salariés** représentatives au niveau régional (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO, CGTM, CDMT, CGTM-FSM, CSTM, UGTM) et **organisations patronales** (MEDEF, CPME, UNA) en Martinique, le COPAREF ne jouit pas d'une entité juridique propre. Il fonctionne sur la volonté de ses membres et est coprésidé par Monsieur Jean-Luc Lubin (Président du COPAREF, MEDEF Martinique) et Monsieur Florent Jean-Baptiste (Co-président du COPAREF, CFE-CGC). Il se réunit en plénière tous les 2 mois environ et travaille en groupes projet sur ses missions.
- Depuis sa création, le COPAREF Martinique a travaillé notamment à **l'élaboration des listes régionales interprofessionnelles** des certifications éligibles au compte personnel de formation, la **mise en place du certificat CLÉA**, en habilitant des organismes d'évaluation et de formation, et le **lancement du plan 1 million de formation**, avec la CTM, la Dieccte et Pôle emploi.
- **Partenaire de l'Etat en région et de la CTM** pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi et de la formation, le COPAREF Martinique est également un interlocuteur pour tous les acteurs de la formation, dont les OPCA/OPACIF, le CARIF-OREF, les organismes de formation et les prescripteurs de formation et emploi (Pôle emploi, Cap emploi et missions locales).
- **Pour 2017, le COPAREF Martinique s'est doté d'une feuille de route ambitieuse** : travailler sur la remontée des besoins en formation avec ses partenaires, sensibiliser pour le développement de l'utilisation du CPF (Compte personnel de formation), communiquer et renforcer la mise en œuvre de CLÉA, donner un avis motivé sur la carte des formations initiales, contribuer aux réflexions sur le développement de l'apprentissage, ouvrir une réflexion sur les besoins en compétences de la filière touristique en Martinique.